



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de Réunion de Chaillé-les-Marais, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Antoine METAIS, Maire, le 6 juillet 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos (article L2121-18 du CGCT) en raison de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il se réunit à huis clos.

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice :

19

Présents :

16

ETAIENT PRESENTS :

MM. Antoine Métais, Laurence Fardin, Fabien Delourme, Catherine Dormoy, Bertrand Delattre, Mélissa Da Silva, Nicolas Négret, Virginie Gauthereau, Frédéric Grelaud, Cindy Barraud, Franck Lesieur, Denis Sénécal, Christelle Martinet, Stéphane Norigeon, Simone Trillaud, Nathalie Sennhenn-Auboin.

ETAIENT EXCUSES :

M. Rodolphe Gosselin (pouvoir à Mme Trillaud), Guy Pacaud (pouvoir à Nathalie Sennhenn Auboin), Katia Bernard (pouvoir à Antoine Métais)

Secrétaire de séance : Mme Mélissa DA SILVA

ORDRE DU JOUR

- 1 Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 2 Choix de l'organisation de la nouvelle classe de CP pour la rentrée scolaire 2020
- 3 Informations et questions diverses

I. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que le Conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Résultats de l'élection

Nombre de votants	19
Nombre de suffrage déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19

Après avoir déterminé le quotient électoral, il est attribué pour les deux listes

- . « **AVEC NOUS – POUR VOUS** » : 4 délégués et 3 suppléants
- . « **Unis et engagés pour notre Commune** »: 1 délégué et 0 suppléant

Sont délégués :

Titulaires : MM. METAIS Antoine, FARDIN Laurence, DELOURME Fabien, DORMOY Catherine, PACAUD Guy

Suppléants : MM. DELATTRE Bertrand, DA SILVA Melissa, NEGRET Nicolas

II. CHOIX DE L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE CLASSE DE CP POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est impératif de mettre en place une nouvelle salle de classe en raison du dédoublement de la classe de CP qui vient d'être annoncé. Aucune salle n'est disponible, le bâtiment de l'école élémentaire ne peut plus recevoir de nouvelles classes. La seule qui aurait pu être aménagée est la salle de l'accueil de loisirs, appartenant à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Mais elle ne peut servir à la fois de salle de classe et d'accueil d'enfants les mercredis et aux petites vacances. Cette installation supposerait des déménagements à chaque période de vacances et des aménagements particuliers les mercredis, ce qui s'avère impossible.

Dans l'urgence, Mme Da Silva, adjointe en charge des bâtiments, a donc sollicité l'entreprise Cougnaud pour obtenir des devis pour un modulaire. Elle a reçu :

- un devis pour l'achat d'un modulaire de 60 m² d'un montant de 23 840.00 € HT (28 608.00 € TTC), installation comprise dernière semaine du mois d'août.
- un devis pour une location sur 12 mois d'un modulaire de 60 m² d'un montant global de 13 658.00 € HT (16 389,60 € TTC) installation comprise première semaine du mois d'août. (Mensualités de 480 €/mois + 5 302 € HT d'installation + 2 596 € HT d'enlèvement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'installation d'un nouveau modulaire à l'école élémentaire ;
- décide de retenir le devis pour l'achat d'un modulaire de 60 m² proposé par l'entreprise Cougnaud, la location s'avérant trop chère sur 12 mois par rapport à un achat ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 23 840.00 € HT (28 608.00 € TTC) ;
- dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2020

III. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire présente au vidéo-projecteur et donne lecture du nouvel Edito qui va être distribué semaine prochaine.
- 2) Madame Fardin rappelle aux conseillers municipaux l'inauguration du City stade, des travaux d'aménagement de la Rue du 11 Novembre et la rénovation des deux logements communaux Rue Jules Ferry, le samedi 18 juillet 2020.
- 3) Monsieur Sénécal fait remarquer qu'il n'a rien lu dans l'Edito concernant l'obligation qui incombe aux riverains de désherber leur trottoir, comme cela avait été évoqué en Commission « Espaces Verts ». Monsieur le Maire lui explique que cette information paraîtra dans un prochain Edito.

La séance est close à 19h25

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Signatures : Membres en exercice : 19

Présents :

16

Votants :

19

NOM	Prénom	Présents	Excusés	Pouvoir à	Absents	Signatures
METAIS	Antoine	X				
FARDIN	Laurence	X				
DELOURME	Fabien	X				
DORMOY	Catherine	X				
DELATTRE	Bertrand	X				
DA SILVA	Mélissa	X				
NEGRET	Nicolas	X				
BARRAUD	Cindy	X				
GRELAUD	Frédéric	X				
MARTINET	Christelle	X				
LESIEUR	Franck	X				
GAUTHEREAU	Virginie	X				
SENECAL	Denis	X				
BERNARD	Katia		X	Antoine METAIS		
NORIGEON	Stéphane	X				
PACAUD	Guy		X	Nathalie SENNHENN AUBOIN		
TRILLAUD	Simonne	X				
GOSELIN	Rodolphe		X	Simone TRILLAUD		
SENNHENN- AUBOIN	Nathalie	X				